FONDS MUNICIPAL VERT
GREEN MUNICIPAL FUND

Financement de la résilience résidentielle

Guide de demande de financement pour les études de conception de programmes

FCM

Table des matières

Mot de bienvenue et introduction 2
Comment utiliser ce guide 2
Quand présenter une demande? 4
Qu'est-ce qui peut faire l'objet d'un financement pour la résilience résidentielle? 4
Critères d'admissibilité 6
Modèle de financement 6
Programmes d'efficacité énergétique existants 6
Lois habilitantes 6
Subventions pour les études de conception de programmes 7
Aperçu du financement 7
Critères d'évaluation 8
Comment remplir la demande 10
Partie A Renseignements sur le demandeur 10
Partie B Renseignements détaillés sur l'étude de conception de programme 11
Partie C Approche du programme 13
Partie D Caractéristiques du programme 18
Partie E Budget et plan de travail 20
Partie F Déclaration et signature 21
Aperçu du processus de demande 22
Annexes 23
Annexe A Documents justificatifs requis 23
Annexe B Coûts admissibles et inadmissibles 24
Annexe C Modèles de lettres 28
Annexe D Mesures admissibles et non admissibles 30
Annexe E Proposition de mécanisme du programme Reconstruire en mieux 32
Annexe F Glossaire des principaux termes 34

Mot de bienvenue et introduction

L'initiative de financement de la résilience résidentielle offre des subventions, des prêts et des mécanismes de rehaussement du crédit pour étendre la portée des programmes locaux de financement écoénergétique sur les biens immobiliers (ou Property Assessed Clean Energy [PACE]). Cette initiative aide les municipalités et leurs partenaires à intégrer des améliorations de la résilience dans les programmes de financement d'améliorations écoénergétiques.

Le financement de la résilience résidentielle fait partie intégrante du programme plus large Leadership local pour l'adaptation climatique (LLAC) de 530 millions de dollars du FMV. Le LLAC fournit des ressources de financement et de renforcement des capacités pour aider les collectivités de toutes tailles partout au Canada à devenir plus résilientes face aux effets des changements climatiques, en atténuant de manière proactive les risques liés aux changements climatiques et en réduisant les coûts futurs.

Ce guide décrit les étapes à suivre pour demander un financement destiné à l'étude de conception de programme dans le cadre de programmes locaux de financement de la résilience résidentielle, selon le modèle de financement des programmes PACE. D'autres modèles que ceux des programmes PACE peuvent être envisagés au cas par cas, en consultation avec le FMV.

Le programme LLCA est rendu possible grâce au généreux soutien du gouvernement du Canada. Le FMV est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada.

Pour en savoir plus sur le programme de financement de la résilience résidentielle, veuillez consulter notre page Web sur le financement.

Comment utiliser ce guide

Ce guide et les annexes contiennent des informations sur l'initiative de financement de la résilience résidentielle du FMV, ainsi que des instructions sur la façon de préparer une demande complète et précise de financement d'une étude de conception de programme, qui est une condition préalable au financement d'un programme d'immobilisations.

IMPORTANT : Veuillez consulter notre page Web sur le financement avant de lire le présent guide ou de commencer votre demande. La page Web contient des renseignements essentiels sur l'offre du financement de la résilience résidentielle, les dates limites de présentation des demandes de financement et l'admissibilité.

Le FMV respecte les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession, communément appelés PCAP^{MD}. Selon ces principes, les communautés autochtones exercent un contrôle sur les processus de collecte des données, en plus de déterminer et de contrôler la manière dont ces renseignements peuvent être utilisés. Tout produit, toute donnée ou tout renseignement susceptible de comprendre des connaissances autochtones peut être soumis à la discrétion du demandeur.

Le FMV s’engage à aider les collectivités de toutes tailles à devenir résilientes face aux effets des changements climatiques. Il propose un service de consultation en matière de financement pour vous aider à préparer et à présenter votre demande. Pour en savoir plus, veuillez nous envoyer un courriel à fmvinfo@fcm.ca ou appeler au 1 877 417-0550.

À propos de l'offre de financement de la résilience résidentielle

Quand présenter une demande?

Le FMV acceptera et traitera les demandes d'étude de conception de programme dans le cadre du programme de financement de la résilience résidentielle de manière continue jusqu'au 15 janvier 2026, sauf si les fonds sont épuisés avant cette date. Veuillez consulter notre page Web sur le financement pour connaître les dates limites de présentation des demandes et les cycles de financement.

Qu'est-ce qui peut faire l'objet d'un financement pour la résilience résidentielle?

Les demandeurs doivent effectuer une étude de conception de programme avant de demander le financement d'un programme d'immobilisations. L'étude de conception de programme peut être financée par une subvention pour une étude du financement de la résilience résidentielle ou réalisée de manière indépendante.

Les subventions pour les études de conception de programmes dans le cadre du programme de financement de la résilience résidentielle sont destinées aux études qui appuient l'expansion des programmes municipaux de financement PACE actuels ou en cours d'élaboration. Elles visent à aider les propriétaires à investir dans des mesures de résilience climatique (p. ex., protection contre les inondations, atténuation des feux de forêt et résilience face aux conditions météorologiques extrêmes), parallèlement au financement des améliorations écoénergétiques, telles que celles couvertes par l'initiative Financement de l'efficacité communautaire (FEC) du FMV. Les études devront porter sur la manière dont le financement axé sur l'adaptation peut être intégré à des programmes d'améliorations écoénergétiques résidentielles existants, et proposeront ainsi une approche globale de la résilience climatique.

Les études de conception de programmes financées par l'initiative de financement de la résilience résidentielle doivent au moins décrire :

- le public cible (zone géographique, types d'habitations, caractéristiques démographiques des occupants) pour votre programme local de financement de la résilience résidentielle;
- la justification, étayée par une évaluation technique des risques climatiques dans la collectivité;
- le modèle de financement du programme, le déroulement du processus et le modèle d'exécution;
- les modalités de financement proposées aux propriétaires;
- l'analyse et les projections concernant la participation au programme;
- les sources de financement pour les dépenses en immobilisations et d'exploitation, y compris les aspects liés au développement durable à long terme;
- les mécanismes d'évaluation de la résilience résidentielle, et la manière dont les mesures de rénovation admissibles seront recommandées aux propriétaires;

- les activités de rénovation admissibles au financement;
- les processus internes permettant de différencier le financement de l'efficacité énergétique de celui de la résilience;
- le plan d'atténuation des risques;
- les résultats des processus d'engagement avec les parties prenantes ou titulaires de droits principaux, ou un plan pour mener à bien cet engagement;
- le plan de suivi et d'évaluation du programme.

Critères d'admissibilité

Modèle de financement

L'initiative de financement de la résilience résidentielle appuie les études de conception de programmes et les programmes locaux de financement de la résilience résidentielle basés sur le modèle de financement PACE. D'autres modèles peuvent être envisagés au cas par cas. Si vous prévoyez d'utiliser un modèle autre que le modèle de financement PACE, veuillez communiquer avec un représentant du FMV par courriel à fmvinfo@fcm.ca ou au téléphone au 1 877 417-0550.

Programmes d'efficacité énergétique existants

Les demandeurs peuvent inclure des programmes de rénovation écoénergétiques PACE existants, financés ou non par des programmes de financement de l'efficacité communautaire afin de renforcer l'impact de ces programmes et d'intégrer des améliorations de résilience résidentielle. Les demandeurs qui souhaitent réaliser une étude de conception de programme pour un nouveau programme de rénovation écoénergétique peuvent inclure un volet supplémentaire sur la résilience dans le cadre de l'offre d'étude de conception de programme du financement de l'efficacité communautaire.

Lois habilitantes

Avant de présenter une demande de financement pour une étude de conception de programme, les demandeurs doivent déterminer si leur province ou territoire a adopté une loi habilitante pour le programme PACE qui reconnaît les améliorations de la résilience comme des mesures admissibles.

Pour ce faire, le rapport du FMV intitulé *Libérer le potentiel du financement PACE : un rapport exhaustif sur les règlements canadiens* constitue un bon point de départ. Il fournit des conseils sur l'admissibilité potentielle des initiatives de résilience PACE dans chaque province et territoire.

Subventions pour les études de conception de programmes

Aperçu du financement

- La subvention peut représenter jusqu'à 80 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 $.
- Les études de conception de programmes qui répondent aux critères d'excellence du programme du FMV sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 90 % des coûts admissibles.
- Le financement est déterminé en pourcentage des coûts admissibles et ne correspond pas nécessairement au coût total du projet. Les coûts admissibles sont définis par le FMV et varient selon la date à laquelle ils ont été engagés et le type d'activité. Pour obtenir la liste des coûts admissibles, veuillez consulter l'annexe B : Coûts admissibles.

Les études de conception de programmes dans le cadre de programmes locaux de financement de la résilience résidentielle doivent s'appuyer sur les données et les études de marché afin de répondre aux besoins des parties prenantes et aux priorités municipales. Elles doivent jeter les bases d'un programme de financement visant à améliorer la résilience en documentant les paramètres nécessaires à l'obtention de l'approbation d'un gouvernement municipal. Selon les besoins du demandeur, une étude de conception de programme peut porter sur les aspects suivants :

- Risques climatiques :
  - outils d'évaluation des risques climatiques à l'échelle résidentielle;
  - atténuation des risques en fonction des priorités géographiques;
  - activités de rénovation admissibles;
  - coûts prévus pour les activités de rénovation.
- Public cible :
  - critères d'admissibilité des participants;
  - liste des mesures admissibles;
  - identification des groupes dignes d'équité, le cas échéant, et des avantages que procure leur participation.
- Sources de financement et budgets :
  - sources de financement des projets d'immobilisation et de l'administration, tant pour le démarrage que les opérations;
  - budgets pour les immobilisations et le fonctionnement.
- Modèle de financement recommandé (p. ex., PACE) :
  - modalités de financement;
  - stratégies de réduction des risques (p. ex., évaluation du crédit).
- Activités du programme :
  - modèles de mise en œuvre des programmes à utiliser;
  - modèle logique de la théorie du programme décrivant la manière dont le programme permettra de surmonter les obstacles locaux et favorisera la transformation du marché;
  - intégration à d'autres programmes d'incitation pertinents;

    - mesures de protection des consommateurs;
    - stratégies de marketing et de communication;
    - besoins de formation de la main-d'œuvre.
- Mise en place et administration du programme :
    - plan de mise en œuvre du programme;
    - rôles et responsabilités des parties prenantes, y compris la consultation auprès des assureurs et la mise en place de mesures d'amélioration après une perte;
    - parcours du client et processus de demande;
    - diagrammes des processus du programme;
    - plan de suivi et d'évaluation du programme.
- Questions juridiques et relatives aux risques :
    - stratégies de détermination et de gestion du risque;
    - contrats et approvisionnement.

Critères d'évaluation

Les demandes d'étude de conception de programme dans le cadre du programme de financement de la résilience résidentielle sont évaluées en fonction de leur exhaustivité et de leur conformité aux critères d'évaluation du FMV. Le FMV fournit aux demandeurs une rétroaction au cours du processus d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont classés selon les deux grandes catégories suivantes :

- **Impact :** L'étude a le potentiel de procurer des avantages mesurables sur les plans environnemental, économique et social à une ou plusieurs municipalités.
- **Mise en œuvre :** L'étude est conçue de façon globale et tient compte de toutes les variables ayant une incidence sur la mise en œuvre, notamment l'engagement des parties prenantes internes et externes, la planification, la gestion des risques et l'affectation des ressources.

Le tableau ci-dessous fournit plus de renseignements sur ces deux catégories et les critères sous-jacents :

Impact	Mise en œuvre
• Financement du programme • Avantages économiques • Avantages de la résilience	• Plan d'engagement • Équipe et partenaires • Budget et plan de travail • Gestion des risques

De plus, les études de conception de programmes qui intègrent suffisamment les critères d'excellence du programme du FMV se verront octroyer une subvention supplémentaire de 10 % et bénéficieront d'un avantage concurrentiel lors du processus d'évaluation.

Par ailleurs, pour que vous puissiez recevoir un incitatif à l'excellence du programme, votre étude doit comprendre une stratégie intégrant la réconciliation, la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans votre programme. Elle doit également répondre à au moins l'un des deux autres critères suivants : engagement inclusif et reconstruire en mieux. Pour plus

d'informations sur le critère Reconstruire en mieux, veuillez consulter l'annexe E : Proposition de mécanisme du programme Reconstruire en mieux.

Excellence du programme
• Réconciliation et lutte contre le racisme, équité et inclusion • Engagement inclusif • Reconstruire en mieux

Comment remplir la demande

Partie A Renseignements sur le demandeur

1. Organismes participants

a) Fournissez des renseignements sur chaque organisme participant à l'étude de conception de votre programme.

Dans le tableau du formulaire de demande, indiquez le nom et le rôle de chaque organisme participant à l'étude de conception de votre programme :

- **Demandeur principal** : la municipalité ou l'organisme partenaire qui signe le contrat avec la FCM, supervise le programme local de financement de la résilience résidentielle (même si c'est une tierce partie qui exécute le travail), engage les frais du programme et présente les rapports requis à la FCM.
- **Municipalité principale** : la municipalité où le programme de financement de la résilience résidentielle sera mis en œuvre ou qui bénéficiera du programme.
- **Municipalité et demandeur principaux** : si le demandeur principal est une municipalité, sélectionnez cette option.
- **Partenaire** : si l'organisme n'est pas le demandeur principal ou la municipalité principale, sélectionnez cette option.

Dans la section Rôle de l'organisme, indiquez si vous êtes le demandeur principal.

S'il y a plusieurs organismes participants, veuillez l'indiquer dans le formulaire de demande. Cliquez sur le contenu ou le tableau, puis sur le signe « + » dans le coin inférieur droit pour ajouter d'autres noms et rôles.

b) Pour les demandeurs principaux non municipaux uniquement

Si le demandeur principal **n'**est **pas** un organisme municipal, veuillez répondre aux questions suivantes :

- Depuis combien de temps votre organisme existe-t-il?
- Quelle est sa mission?
- S'agit-il d'un organisme à but non lucratif ou à but lucratif?
- S'agit-il d'un organisme privé ou public, ou les deux?
- Quelle est son implication dans des programmes de financement d'améliorations écoénergétiques ou à des initiatives similaires?

Vous devrez fournir des documents justificatifs attestant de l'appui de la municipalité à votre étude. Pour chaque municipalité partenaire, joignez la preuve de l'appui du conseil municipal, des contributions financières ou en nature, ainsi que tout autre document pertinent. Un modèle de lettre est disponible à l'annexe C : Modèles de lettre. Si l'étude est entreprise avec d'autres partenaires non municipaux, fournissez des preuves de l'appui de leur conseil d'administration ou de leur directeur général, des contributions financières ou en nature, des ententes de partenariat et d'autres documents pertinents.

Remarque : Les entrepreneurs et les consultants ne doivent pas être considérés comme des partenaires.

2. Personnes-ressources de l'étude

Indiquez les noms des personnes-ressources principales de votre étude.

Dans cette section du formulaire de demande, fournissez des renseignements sur la personne-ressource principale de l'organisme du demandeur principal.

Si votre organisme n'est pas un gouvernement municipal, il faut que l'étude soit menée en partenariat avec un gouvernement municipal. Dans ce cas, indiquez les coordonnées de la personne-ressource de la municipalité principale ou des municipalités principales avec lesquelles vous collaborez.

Pour ajouter plusieurs personnes-ressources principales, cliquez sur le tableau dans le formulaire de demande, puis sur le signe « + » dans le coin inférieur droit.

Partie B Renseignements détaillés sur l'étude de conception de programme

Dans cette section, fournissez des renseignements détaillés sur l'étude et le programme de financement de la résilience prévus, les avantages escomptés, les raisons pour lesquelles elle est importante et la manière dont vous comptez la mettre en œuvre.

1. Aperçu

Indiquez le titre provisoire de votre étude de conception de programme.

Précisez le ou les modèles de financement que votre étude va évaluer.

Le financement de la résilience résidentielle est principalement axé sur le modèle de financement PACE. Si vous envisagez d'utiliser un autre modèle de financement pour votre étude, veuillez communiquer avec un représentant du FMV avant de présenter votre demande.

2. Raison d'être et objectifs

Décrivez brièvement la raison d'être et les principaux objectifs de votre étude.

Résumez votre étude en quelques paragraphes en vous assurant de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi le programme de financement PACE de la résilience est-il une priorité pour votre municipalité ou votre organisme?
- Quels obstacles votre étude permettra-t-elle d'éliminer afin d'améliorer l'accès des propriétaires résidentiels au financement local pour la résilience (par exemple, coût élevé initial des améliorations, financement lié à la propriété ou non garanti, manque d'information, faible participation parmi certaines catégories démographiques ou segments mal desservis)?

Ajoutez toute autre information expliquant votre contexte local, la portée de votre étude et les résultats escomptés.

Les demandeurs principaux non municipaux peuvent fournir des renseignements supplémentaires sur leurs partenariats avec la municipalité principale et toute autre municipalité partenaire.

3. Autorisation légale

Aux fins du financement de l'étude de conception de programme, les programmes de financement de la résilience résidentielle participants doivent être situés dans des provinces ou territoires ayant adopté des lois favorables au programme PACE autorisant le financement de mesures de résilience.

Dans cette section du formulaire de demande, vous devez confirmer l'autorisation légale de votre organisme à administrer des programmes locaux de financement de la résilience ou à y participer, ainsi qu'à vérifier les lois habilitantes, le cas échéant.

4. Caractéristiques du programme

Dans cette section, donnez des détails sur les principales caractéristiques du programme actuel de financement PACE d'améliorations écoénergétiques et du programme prévu de financement PACE de la résilience. Si vos documents justificatifs contiennent des renseignements supplémentaires, indiquez le nom du document concerné et les numéros de pages dans votre réponse.

a) Décrivez le programme de financement PACE d'améliorations écoénergétiques de votre organisme, ainsi que les réalisations quantifiables (nombre de rénovations, montant des prêts, réduction des émissions de gaz à effet de serre et économies d'énergie).

- Si votre programme de financement d'améliorations écoénergétiques est en cours d'élaboration, décrivez les plans prévus et les résultats escomptés.

b) Quand prévoyez-vous de lancer votre programme local de financement de la résilience résidentielle?

- Indiquez le trimestre et l'année cibles.

c) Quel est le public cible de votre programme? Indiquez la zone géographique, les types d'habitations, les caractéristiques démographiques des occupants et d'autres caractéristiques pertinentes.

d) À quels risques climatiques votre programme permettra-t-il de s'attaquer?

- Justifiez vos choix en vous appuyant sur des évaluations de risques existantes ou prévues, sur une cartographie technique ou sur l'utilisation de données.
- Il convient de noter que l'initiative de financement de la résilience résidentielle prévoit un financement pour les risques climatiques suivants : inondations, chaleur extrême, phénomènes météorologiques violents (vent, grêle), feux de forêt et sécheresse.

e) Sur quelles catégories d'améliorations de la résilience résidentielle votre programme portera-t-il?

- Les améliorations de la résilience sélectionnées doivent correspondre à un risque climatique identifié dans la question précédente. Une liste type de catégories de mesures de résilience figure à l'annexe D : Mesures admissibles et non admissibles.

f) Votre étude explorera-t-elle le développement d'un mécanisme pour reconstruire en mieux après un sinistre?

- **Pour en savoir plus sur le modèle proposé, veuillez consulter l'annexe E : Proposition de mécanisme du programme Reconstruire en mieux.**

Partie C Approche du programme

Dans cette section, expliquez la façon dont vous allez gérer les différentes étapes de votre étude et la façon dont votre approche contribuera à atteindre ses objectifs.

1. Équipe responsable de l'étude

Décrivez les rôles et les responsabilités de l'équipe responsable de l'étude.

Dans le tableau du formulaire de demande, indiquez les principaux membres de votre équipe responsable de l'étude. Joignez leur curriculum vitæ ou d'autres documents ou fournissez des descriptions qui montrent leurs qualifications professionnelles et leur expérience. Indiquez au moins une personne pour chaque organisme figurant dans la partie A : Organismes participants. Si votre étude est parrainée ou soutenue par un élu municipal, veuillez aussi l'indiquer.

Pour ajouter de nouvelles lignes, cliquez sur le tableau dans le formulaire de demande, puis sur le signe « + » dans le coin inférieur droit.

Si certains membres de l'équipe responsable de l'étude n'ont pas encore été désignés ni engagés, ajoutez le poste à la liste des membres de l'équipe et indiquez « À désigner » ou « À déterminer » sous le nom. Indiquez le titre et l'étendue prévus de leur poste.

Vous devez également ajouter le nom des consultants externes qui fourniront des services pour mener à bien l'étude. Si ceux-ci n'ont pas encore été sélectionnés, joignez des demandes d'offres de services ou d'autres documents indiquant les qualifications professionnelles recherchées.

Le cas échéant, joignez un organigramme illustrant la structure de l'équipe responsable de l'étude, y compris tous les principaux membres internes et externes.

2. Risques liés à la mise en œuvre du programme

Énumérez les principaux risques et défis que vous prévoyez de rencontrer dans le cadre de la conception et de l'administration de votre programme local de financement de la résilience résidentielle.

Décrivez les risques et les défis que vous prévoyez de rencontrer et vos plans pour les atténuer.

Voici quelques exemples de risques liés à la mise en œuvre :

- Taux de participation plus faible que prévu;
- Main-d'œuvre insuffisante (p. ex., entrepreneurs pour mettre en œuvre le programme)
- Problèmes potentiels liés aux prêteurs hypothécaires;
- Insuffisance de l'assurance et du contrôle de la qualité des installations visant à améliorer la résilience résidentielle;
- Manque de coordination et d'intégration avec les offres existantes;
- Nombre de défauts de paiement plus élevé que prévu;
- Manque de capacités et de compétences du personnel interne;
- Absence de mesures solides de protection des consommateurs (p. ex., contrôle des prix, mécanismes de surveillance de l'assurance qualité, prise en compte du fardeau de la dette, protocoles d'aide aux emprunteurs en difficulté);
- Engagement limité des assureurs dans l'amélioration de la situation après un sinistre;
- Autres risques environnementaux, sociaux, financiers, techniques, réglementaires ou temporels.

Pour ajouter une liste de risques de même que plusieurs lignes de renseignements dans votre formulaire de demande, cliquez sur le tableau dans le formulaire de demande, puis sur le signe « + » dans le coin inférieur droit.

3. Stratégie d'engagement

a) Décrivez le plan d'engagement de votre étude avec les parties prenantes et les titulaires de droits principaux.

Décrivez les parties prenantes ou les titulaires de droits principaux municipaux et externes impliqués dans la planification et la mise en œuvre de l'étude, en particulier ceux qui seront touchés par le programme local de financement de la résilience résidentielle ou qui joueront un rôle essentiel pour en assurer le succès.

Présentez le rôle ou les contributions possibles de chaque partie prenante, en mettant en avant sa participation pour mobiliser un large soutien municipal et communautaire, favoriser la participation au programme et contribuer à sa mise en œuvre et à ses activités.

Pour ajouter de nouvelles lignes, cliquez sur le tableau dans le formulaire de demande, puis sur le signe « + » dans le coin inférieur droit.

Les parties prenantes et les titulaires de droits principaux peuvent être les suivants :

- Les assureurs, qui peuvent fournir des données sur les risques climatiques, les mesures d'atténuation des risques et les stratégies de rénovation ou de rétablissement après un sinistre. Une collaboration dès le début du processus avec les assureurs permet de clarifier la manière dont les mesures de résilience réduisent l'exposition aux risques et influencent les primes d'assurance, améliorant ainsi la conception du programme et favorisant la participation à celui-ci;
- Les groupes de propriétaires et les groupes dignes d'équité qui peuvent donner leur avis sur l'accessibilité, l'abordabilité et la conception de programme afin d'assurer une participation équitable et d'éliminer les obstacles à la participation;
- Les agences et les organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux qui peuvent fournir des renseignements sur l'harmonisation des politiques et sur la conformité à celles-ci;
- Les services publics, les entrepreneurs en bâtiment et les fournisseurs qui peuvent soutenir la mise en œuvre du programme;
- Les membres du conseil municipal et le personnel (p. ex., la haute direction, les services juridiques et les finances) qui peuvent garantir l'alignement sur les objectifs stratégiques et la faisabilité opérationnelle.

b) Décrivez les pratiques d'engagement inclusif qui ont fait ou qui feront partie de votre étude. Sinon, décrivez comment vous envisagez de les mettre en place avec les parties prenantes ou les titulaires de droits.

L'engagement inclusif comprend l'identification et l'engagement des groupes dignes d'équité ou des populations vulnérables qui ont un intérêt dans le programme. Il permet de réduire les obstacles à la participation, de renforcer l'autonomie des divers groupes dans la prise de décision et d'établir des relations et des liens continus grâce à un engagement significatif.

Dans votre réponse, décrivez les mesures que vous avez mises en place pour nouer des relations avec les groupes sous-représentés et garantir leur participation équitable. Si vous n'avez pas encore mis en place de pratiques d'engagement inclusif, décrivez votre plan pour les élaborer et les intégrer à l'étude et à la mise en œuvre du programme.

Voici quelques exemples de pratiques d'engagement inclusif :

- Déterminer et éliminer les obstacles potentiels à la participation (p. ex., les ressources personnelles, la motivation et l'attitude, les facteurs culturels, le moment pour les occasions d'engagement) auxquels sont confrontés les groupes dignes d'équité;

- Apporter des changements en fonction des commentaires reçus lors des activités d'engagement inclusif;
- Utiliser plusieurs méthodes de communication pour rejoindre divers groupes de la collectivité;
- Examiner le matériel de communication pour en améliorer l'accessibilité (p. ex., voir s'il est rédigé dans un langage clair, s'il est traduit dans les langues parlées dans la collectivité, s'il est mis en forme avec des couleurs contrastées et des polices de caractères accessibles, s'il contient du texte alternatif pour les images).

Remarque : Une stratégie d'engagement inclusive fait partie des critères d'excellence du programme du FMV. Le respect de ces critères peut entraîner une augmentation de 10 % du montant de la subvention.

Rénovations après une perte

Si votre étude porte sur les modèles de mise en œuvre des rénovations après un sinistre et les processus permettant de déterminer les améliorations progressives de la résilience résidentielle, décrivez en détail votre stratégie d'engagement avec les assureurs. Par exemple, votre étude pourrait tenir compte des modèles dans lesquels les municipalités concluent des ententes de collaboration directe avec les assureurs afin d'intégrer des interventions axées sur la résilience au cours du processus de rétablissement. Dans un tel modèle, les assureurs peuvent couvrir le coût initial des mesures de résilience, les municipalités remboursant les dépenses au moyen d'une taxe PACE ou d'un mécanisme similaire. Pour en savoir plus sur le modèle proposé, consultez l'annexe E : Proposition de mécanisme du programme Reconstruire en mieux.

Remarque : L'engagement avec le secteur de l'assurance en faveur d'un mécanisme Reconstruire en mieux après un sinistre est un critère d'excellence du programme du FMV. Le fait de satisfaire aux critères d'excellence du programme peut entraîner une augmentation de 10 % du montant de la subvention pour l'étude.

4. Réconciliation, équité et inclusion et lutte contre le racisme

Le FMV s'engage fermement à promouvoir la réconciliation, la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans tous les aspects de son travail. Dans cette optique, il veille à ce que les intérêts des parties prenantes et des titulaires de droits – municipalités, prêteurs et bénéficiaires finaux – soient représentés, pris en compte et priorisés de manière équitable. Les renseignements contenus dans cette section du guide vous aideront à prendre en compte cet engagement lors de l'élaboration de l'étude de conception de programme dans le cadre de votre programme local de financement de la résilience.

a) Décrivez, le cas échéant, les objectifs généraux de votre collectivité en matière d'équité pour l'adaptation et la résilience climatiques.

Le FMV encourage la prise en compte des groupes dignes d'équité et marginalisés dans tous les projets d'adaptation au changement climatique. Cette approche peut améliorer les résultats des projets pour plusieurs raisons.

- **Répercussions disproportionnées** : Les groupes dignes d'équité et les groupes marginalisés subissent souvent de plein fouet les effets des changements climatiques en raison de leur situation géographique, de leur statut socio-économique et de leur manque de ressources. Par exemple, ils peuvent vivre dans des zones plus exposées aux inondations ou aux phénomènes météorologiques extrêmes, ou ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour s'adapter à de tels événements ou s'en remettre.
- **Inclusion et équité** : L'inclusion de ces groupes dans la planification et la mise en œuvre garantit la prise en compte de leurs besoins et de leurs points de vue uniques, ce qui favorise la justice et l'équité. Elle permet également de s'assurer que les inégalités existantes ne sont pas aggravées involontairement.
- **Autonomisation** : La participation de ces groupes aux mesures d'adaptation peut les rendre plus autonomes en leur donnant une voix dans les processus décisionnels et en les aidant à renforcer leur résilience.
- **Efficacité** : Les mesures d'adaptation les plus efficaces sont conçues en fonction des besoins de *tous* les membres du groupe.

Dans votre réponse, décrivez les principaux objectifs de votre collectivité en matière d'équité pour l'adaptation aux changements climatiques et la résilience, puis expliquez en quoi le programme local de financement de la résilience résidentielle proposé s'aligne sur ces objectifs et les soutient. Le cas échéant, décrivez les obstacles spécifiques que votre programme devra éliminer, ainsi que les caractéristiques de conception que vous envisagez d'intégrer pour rendre les mesures d'amélioration de la résilience plus équitables, accessibles et attrayantes pour les propriétaires.

b) Décrivez comment votre étude de conception de programme permettra de cerner et de satisfaire les besoins des groupes dignes d'équité ou marginalisés parmi votre public cible.

Veuillez indiquer les groupes dignes d'équité spécifiques de votre public cible dont les besoins seront pris en compte dans votre étude. Notez que les groupes dignes d'équité ou marginalisés peuvent comprendre notamment les personnes à faible revenu, les nouveaux arrivants au Canada, les minorités linguistiques, les personnes racialisées, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, énumérez les moyens spécifiques que vous comptez utiliser pour améliorer l'accessibilité des groupes dignes d'équité ou marginalisés au sein de votre public cible.

Les mesures relatives à l'équité pourraient comprendre :

- la mise en place de solides mesures de protection des consommateurs;
- l'intégration de l'équité dans les pratiques d'approvisionnement (p. ex., mise en œuvre de pratiques d'approvisionnement social);
- la garantie que les programmes, les services et les documents sont accessibles par différents moyens de communication et dans différentes langues;

- la création d'une subvention distincte ciblée pour les ménages à faible ou à moyen revenu;
- la promotion de mesures gratuites ou peu coûteuses parallèlement aux mesures finançables;
- le cumul des programmes d'incitation;
- la création d'un processus d'approbation simplifié;
- la baisse des taux d'intérêt;
- l'élaboration de critères de souscription souples.

La ressource du FMV intitulée *Intégration des principes d'équité dans les programmes de financement de l'efficacité communautaire : guide pour les municipalités canadiennes et les partenaires* fournit des conseils pratiques sur la manière de concevoir des programmes de financement inclusifs pour les améliorations écoénergétiques résidentielles. Bien que ce guide soit axé sur les améliorations écoénergétiques résidentielles, il constitue également un point de départ pour la prise en compte de l'équité dans la conception des programmes de financement de la résilience résidentielle.

Remarque : Les mécanismes visant à accroître la participation des groupes dignes d'équité font partie des critères d'excellence des programmes du FMV. Le fait de satisfaire aux critères d'excellence du programme peut entraîner une augmentation de 10 % du montant de la subvention pour l'étude. Par ailleurs, pour que vous puissiez recevoir un incitatif à l'excellence du programme, votre étude doit comprendre une stratégie qui intègre la réconciliation, la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans votre programme. Elle doit également répondre à au moins l'un des deux autres critères suivants : engagement inclusif et reconstruire en mieux.

Partie D Caractéristiques du programme

1. Continuité du programme de financement

Le financement de la résilience résidentielle appuie les programmes dans ce domaine à l'échelle locale; ces derniers élargissent leur champ d'action en offrant des services à un plus grand nombre de bénéficiaires finaux et en mobilisant des immobilisations supplémentaires, ce qui, à terme, conduira à une transformation du marché. Ainsi, le financement de la résilience résidentielle cible les programmes de financement locaux existants qui permettront de pérenniser les mesures d'amélioration écoénergétique et élargiront leur portée en apportant des améliorations supplémentaires à la résilience résidentielle.

Décrivez la façon dont votre étude de conception de programme abordera les points ci-dessous.

a) Comment votre étude évaluera-t-elle la continuité de votre programme d'efficacité énergétique actuel tout en intégrant des améliorations de la résilience résidentielle?

- Expliquez comment votre programme de financement de la résilience s'appuiera sur votre programme actuel d'efficacité énergétique PACE. Quels sont les défis et les

synergies que vous anticipez dans cette transition? Comment l'efficacité énergétique sur le plan des opérations se poursuivra-t-elle à l'avenir?

b) Comment votre étude évaluera-t-elle le taux anticipé de déploiement d'immobilisations et de participation à votre programme local de financement de la résilience résidentielle?

- Décrivez le taux de participation des propriétaires prévu au programme de financement de la résilience que vous proposez, et les facteurs qui influenceront cette participation (p. ex., campagnes de sensibilisation, abordabilité, mesures incitatives en matière d'assurance, perception des risques climatiques à l'échelle locale). Comment évaluerez-vous la demande de financement de la résilience résidentielle dans votre collectivité?

c) Comment votre étude évaluera-t-elle l'adaptabilité et la viabilité financière à long terme de votre programme local de financement de la résilience résidentielle?

- Quels mécanismes seront mis en place pour assurer le succès à long terme et l'expansion du programme? Quelles mesures seront prises pour maintenir la viabilité financière au-delà de la phase de financement initiale? Dans votre réponse, décrivez les plans de votre organisme pour la poursuite du financement et l'expansion du programme.

2. Avantages économiques

Comment votre étude évaluera-t-elle les avantages économiques potentiels découlant de l'ajout d'un volet financement de la résilience résidentielle locale à votre programme PACE existant ou prévu?

Indiquez comment la combinaison des mesures de résilience et d'efficacité générera des avantages économiques pour les propriétaires, la municipalité, la collectivité, les autres parties prenantes et titulaires de droits. Les avantages économiques potentiels sont les suivants :

- Création d'emplois dans le domaine de la construction et de la rénovation résilientes aux changements climatiques;
- Élargissement des possibilités de formation des entrepreneurs;
- Réduction des coûts de réparation et de rétablissement après des phénomènes météorologiques extrêmes;
- Amélioration de l'accessibilité financière à long terme pour les ménages;
- Amélioration de la santé et de la sécurité;
- Réduction des risques financiers à long terme pour les propriétaires et les municipalités;
- Augmentation de la valeur des biens immobiliers;
- Nouveaux partenariats (p. ex., partenariats formels ou informels avec des entités, telles que les services publics, les assureurs, les entrepreneurs, les partenaires d'exécution, les organismes à but non lucratif ou d'autres paliers de gouvernement).

3. Avantages de la résilience

Quels résultats souhaitez-vous obtenir en matière de résilience grâce à votre programme local de financement de la résilience résidentielle? Quelle approche utiliserez-vous pour les mesurer?

Décrivez les avantages ou les résultats réels ou potentiels en matière de résilience que votre programme local de financement de la résilience résidentielle devrait permettre d'obtenir, et la manière dont ces résultats seront mesurés. Montrez comment votre programme améliorera la résilience et le bien-être de la collectivité, réduira les risques climatiques pour les propriétaires et contribuera à des stratégies d'adaptation municipales ou régionales plus larges. Énumérez, si possible, les indicateurs que votre programme prévoit de suivre ou de mesurer.

Le programme de financement de la résilience résidentielle reconnaît qu'il peut être difficile de quantifier l'impact environnemental et financier des mesures de résilience résidentielle. Si aucun indicateur mesurable spécifique n'est disponible, fournissez une description qualitative ou fondée sur les résultats qui explique les avantages escomptés.

Les indicateurs potentiels liés à la résilience résidentielle sont les suivants :

- Nombre d'habitations rénovées à l'aide de mesures de résilience;
- Financement total accordé pour l'amélioration de la résilience résidentielle;
- Alignement sur les objectifs communautaires en matière d'atténuation des risques (p. ex., réduction des risques d'inondation ou de feux de forêt);
- Sondages auprès des clients pour évaluer :
    - la récurrence des dommages après des phénomènes météorologiques extrêmes;
    - les changements dans les primes d'assurance ou l'accès à celles-ci;
    - les améliorations perçues relativement à la sécurité et au confort des habitations.

Le cas échéant, précisez la manière dont les indicateurs seront suivis et utilisés pour améliorer le programme.

Partie E Budget et plan de travail

Dans le cadre de votre demande d'étude de conception de programme, vous devez remplir un cahier de projet à téléverser avec le formulaire de demande et les documents justificatifs requis.

Dans ce cahier, vous devez fournir des renseignements sur votre budget, votre plan de travail et vos sources de financement. Lorsque vous remplissez le plan de travail, gardez à l'esprit les questions suivantes :

- Le budget est-il complet et reflète-t-il toute la portée de l'initiative proposée décrite dans le formulaire de demande?
- Le budget représente-t-il un bon rapport qualité-prix selon les livrables décrits?

- Les coûts sont-ils raisonnablement ventilés et expliqués?
- La colonne « Catégorie de coûts » indique-t-elle qui effectuera chaque tâche, le cas échéant? Par exemple :
    - Pour le temps du personnel du demandeur principal, sélectionnez *Rémunération du personnel.*
    - Pour les tâches à payer aux consultants et autres prestataires de services, sélectionnez *Services*.
    - Pour le temps du personnel du demandeur non principal qui ne sera pas remboursé, sélectionnez *En nature* et ajoutez-le à la colonne « non admissible ».
- Les échéanciers prévus pour réaliser l'étude sont-ils raisonnables?
- Avez-vous des lettres de confirmation (voir Annexe C : Modèles de lettres) pour chaque source de financement? Avez-vous fourni une explication pour les sources de financement non confirmées?

Partie F Déclaration et signature

Dans la section de déclaration et de signature, saisissez simplement les renseignements sur la personne détenant le pouvoir de signature de la demande. Cette personne peut être différente de la personne-ressource du demandeur principal.

Aperçu du processus de demande

Étape 1 Communication avec un représentant du FMV

Pour en savoir plus sur l'initiative de financement de la résilience résidentielle et savoir si votre étude de conception de programme est admissible à un financement, envoyez un courriel à fmvinfo@fcm.ca ou composez le 1 877 417-0550. Si votre étude est admissible, le représentant du FMV vous enverra par courriel le formulaire de demande et le cahier de projet.

Étape 2 Préparation et soumission de votre dossier de demande

Le dossier de demande d'étude de conception de programme comprend :

- un formulaire de demande dûment rempli (document Word);
- un cahier de projet dûment rempli (fichier Excel);
- les documents figurant à l'annexe A : Documents justificatifs requis

Le personnel du FMV est à votre disposition pour répondre à vos questions concernant le formulaire de demande, le cahier de projet et les documents justificatifs. Assurez-vous que votre dossier de demande est complet avant de l'envoyer.

Une fois que votre demande est prête à être envoyée, communiquez avec le représentant du FMV pour obtenir les instructions sur le téléchargement de vos pièces jointes en ligne à l'aide d'un lien unique.

Étape 3 Examen par le FMV

Le personnel du FMV examinera votre proposition pour en vérifier l'exactitude et l'exhaustivité et, si nécessaire, répondra à vos questions ou préoccupations. Tous les documents requis doivent être fournis pour que les demandes soient soumises à l'évaluation par les pairs.

Étape 4 Évaluation par les pairs

Un groupe de pairs évaluera la demande. Leurs commentaires vous seront ensuite transmis.

Étape 5 Décision de financement

Les décisions de financement sont prises par un membre de la direction du FMV au nom du Conseil du FMV et du Conseil d'administration de la FCM. Le processus de la soumission de la demande jusqu'à la décision de financement peut prendre jusqu'à trois mois.

Étape 6 Accord de financement

Si votre demande d'étude de conception de programme est acceptée, le personnel du FMV vous accompagnera dans la rédaction d'un accord de financement décrivant les modalités de décaissement et les exigences en matière de rapports.

Annexes

Annexe A Documents justificatifs requis

Outre les documents énumérés ici, le FMV peut demander d'autres renseignements pour clarifier votre demande.

Remarque : Afin de faciliter l'examen complet de votre demande par le personnel et les pairs évaluateurs, veuillez indiquer dans le titre de chaque document la section correspondante du formulaire de demande (p. ex., Avantages de la résilience), ainsi que les numéros de page des documents justificatifs joints à votre demande.

Catégorie de demande	Documents
Toutes les demandes	• Formulaire de demande rempli • Cahier de projet rempli • Organigramme et curriculum vitae de l'équipe responsable de l'étude • Preuve du soutien de la municipalité : résolution du conseil ou lettre de soutien signée par le maire au nom du conseil ou par le directeur général de la municipalité ou par le directeur municipal, décrivant l'engagement de la municipalité à l'égard de cette demande • Lettre de chaque source de financement confirmée indiquant le montant de la contribution ou la valeur en temps de travail du personnel ou toute contribution en nature à l'étude (voir annexe C : Modèles de lettres) • Lettre de confirmation de la consultation du gouvernement de votre province ou territoire (voir Annexe C : Modèles de lettres). La consultation du gouvernement provincial ou territorial pour les demandeurs municipaux principaux est une exigence de l'accord de financement de la FCM avec le gouvernement fédéral.
Renseignements supplémentaires demandés aux **demandeurs partenaires municipaux**	• Statuts constitutifs du demandeur principal ou autres actes constitutifs • Accord signé entre l'organisme partenaire et la ou les municipalités participantes soulignant les obligations contractuelles de toutes les parties • Lettre signée par le directeur général de l'organisme partenaire confirmant le niveau d'engagement de l'organisme et attestant du soutien du conseil d'administration à l'étude proposée et à la demande de financement • Schéma complet de la structure de l'entreprise partenaire, y compris les commanditaires, les actionnaires, les emprunteurs, les garants et leurs filiales importantes

La FCM se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires en tout temps.

Annexe B Coûts admissibles et inadmissibles

Catégorie de coûts	Coûts admissibles	Coûts non admissibles
1) Demande préalable	Coûts jusqu'à concurrence de 5 000 $ pour la rédaction de la demande d'étude de conception de programme (y compris l'achèvement du cahier de projet), engagés jusqu'à 90 jours avant la date de réception de la demande par le FMV.	Tous les autres coûts engagés avant la date de réception de la demande complète, y compris l'engagement des parties prenantes ou la recherche effectuée pour soutenir la réalisation de la demande ou du cahier de projet.
2) Frais administratifs	Frais administratifs directement liés à l'étude, et qui ont été engagés pour celle-ci, tels que : • communication (p. ex., appels interurbains, télécopies) • certifications ou permis requis • impression ou photocopie par des fournisseurs externes • acquisition de documents utilisés exclusivement pour l'étude • traduction de documents	Espaces de bureau, fournitures et frais généraux engagés dans le cours normal des activités.
3) Publicité	Coûts de publicité liés à la communication avec les parties prenantes concernées par l'étude, ainsi qu'à l'évaluation de l'étude, notamment : • conception du matériel publicitaire ou du site Web • diffusion dans les médias	Coûts de publicité pour la sensibilisation générale ou publicité qui est le résultat d'activités commerciales en cours ou d'autres activités commerciales, et qui ne sont pas spécifiques à l'étude.
4) Location d'équipement	Location d'outils et d'équipement liés à l'étude.	Location d'outils ou d'équipement liés à des activités commerciales en cours ou à d'autres activités commerciales.
5) Réunions et rassemblements publics	Coûts liés aux réunions et aux rassemblements publics visant à informer le public de l'étude et à recueillir de la rétroaction, notamment : • location d'installations • location de matériel audiovisuel • sondages auprès du public	Frais de réception, tels que : • nourriture et boissons • alcool • prix de présence • divertissement • musique • décorations, fleurs, etc.

Catégorie de coûts	Coûts admissibles	Coûts non admissibles
6) Services	Honoraires des consultants professionnels ou techniques et des entrepreneurs.	Coûts des études techniques, des études d'audit ou des études de faisabilité pour lesquelles des subventions ou des contributions sont versées ou doivent être versées par un programme du gouvernement du Canada.
7) Rémunération du personnel	Coûts payés par le bénéficiaire admissible (demandeur principal) à ses employés (y compris les employés permanents et contractuels) au Canada pour les heures travaillées à la mise en œuvre de l'étude, y compris le temps du personnel pour participer aux activités de renforcement des capacités menées par la FCM et liées aux programmes de financement communautaire pour les améliorations de la résilience résidentielle. Le taux journalier par employé comprend les coûts suivants : • salaires directs : sommes réelles et justifiables payées par le bénéficiaire admissible aux employés conformément aux barèmes de rémunération du bénéficiaire admissible en tant que salaire normal, à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes • avantages sociaux, conformément aux politiques du bénéficiaire admissible, comme suit : a) prestations de congé (au prorata du pourcentage annuel du temps travaillé à la mise en œuvre de l'étude) : nombre de jours admissibles à être payés par le bénéficiaire admissible pour les absences relatives aux jours fériés et aux vacances annuelles b) prestations payées : sommes réelles versées par le	• Rémunération des heures supplémentaires • Primes ou rémunération au rendement • Avantages sociaux, tels que les congés de maladie, les congés de maternité, les congés parentaux, le régime de retraite et tous les autres avantages sociaux qui ne figurent pas sur la liste des coûts admissibles • Coûts liés aux activités commerciales courantes ou à d'autres activités régulières et qui ne sont pas précisément requises pour l'étude • Salaires des membres du personnel qui suivent une formation ou participent à des activités d'apprentissage • Cotisations ou droits d'adhésion à des organisations professionnelles • Rémunération du personnel pour laquelle la FCM a fourni (ou s'est engagée à fournir) une subvention ou une contribution

Catégorie de coûts	Coûts admissibles	Coûts non admissibles
	bénéficiaire admissible pour des prestations payées (au prorata du pourcentage annuel du temps travaillé à la mise en œuvre de l'étude). Cela comprend la contribution du bénéficiaire admissible à l'assurance-emploi et aux régimes d'indemnisation des accidents du travail (le cas échéant), à l'assurance maladie, à l'assurance vie collective et aux autres prestations gouvernementales obligatoires. **Remarque : Dans le cas des entités du secteur privé (à but lucratif) uniquement, la valeur de la rémunération totale du personnel ne peut excéder 10 % des coûts admissibles de l'étude.**	
8) Fournitures et matériaux	Fournitures et matériaux expressément requis pour entreprendre l'étude.	Coûts liés à des activités commerciales en cours ou à d'autres activités commerciales qui ne sont pas requises pour l'étude proprement dite.
9) Frais de transport, d'expédition et de messagerie	Frais de transport pour la livraison des matériaux et des services essentiels à l'étude.	Frais de transport liés à des activités commerciales en cours ou à d'autres activités commerciales.
10) Déplacement et hébergement	Frais de voyage et d'hébergement liés à l'étude pour le bénéficiaire admissible et les consultants, dans la mesure où les frais de déplacement et d'hébergement sont conformes aux lignes directrices du Conseil du Trésor du Canada, et dans la mesure où ces déplacements sont nécessaires pour mener à bien l'étude. Ils comprennent les frais de déplacement et d'hébergement pour participer aux activités de renforcement des capacités organisées par la FCM dans le cadre de l'initiative de financement de la résilience résidentielle.	• Déplacements, hébergement et frais de participation à des conférences, à des missions, à des salons, etc. • Frais de déplacement et frais connexes d'un partenaire de l'étude.

Catégorie de coûts	Coûts admissibles	Coûts non admissibles
11) Impôts	Fraction d'impôt pour laquelle votre organisme n'est pas autrement admissible à un remboursement.	Fraction d'impôt pour laquelle votre organisme est admissible à un remboursement (provincial, territorial ou fédéral).
12) Contributions en nature	Les demandeurs principaux peuvent inclure les coûts liés au temps de travail du personnel pour le temps consacré à la mise en œuvre de l'étude et l'indiquer en tant que « rémunération du personnel ». Voir Rémunération du personnel au point 7 ci-dessus.	Tous les biens et services reçus sous la forme de dons ou de contributions en nature.
13) Formation	• Formation du personnel nécessaire à la conception et à la mise en œuvre de l'étude • Coûts associés aux activités de développement du marché, comme la formation des entrepreneurs en rénovation, le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre et la formation des conseillers en énergie	Frais de réception (sauf s'ils sont nécessaires pour respecter les protocoles culturels) : • alcool • prix de présence • divertissement • décorations, fleurs, etc.

Annexe C Modèles de lettres

1. Modèle de lettre de confirmation de la consultation du gouvernement provincial ou territorial

[Date]

[Personne-ressource au service des Affaires municipales]
[Adresse du service des Affaires municipales]

Objet : Consultation du gouvernement [provincial ou territorial] pour la demande du FMV : [Titre de l'étude], [nom de la municipalité principale]

Bonjour,

[Nom de l'organisme du demandeur principal] soumet une demande au Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'étude de conception de programme indiquée ci-dessus.

Dans le cadre du processus de demande, le demandeur principal doit présenter à la FCM la preuve attestant qu'il a consulté le gouvernement [provincial/territorial] au sujet de l'étude, afin d'éviter d'éventuels conflits avec d'autres sources de financement ou politiques [provinciales ou territoriales]. Il n'est pas nécessaire d'aborder les questions de réglementation pour le moment, car elles sont traitées au moyen de clauses de conformité prévues dans l'accord de financement des demandes approuvées.

Nous vous faisons parvenir cette lettre afin de lancer la consultation requise. Veuillez examiner la demande ci-jointe et nous aviser de tout conflit potentiel avec le financement ou la politique [de la province ou du territoire.] Si nous ne recevons pas de correspondance de votre part dans les prochains 90 jours, nous considérerons qu'il n'existe pas de tels conflits.

Cordialement,

[Personne-ressource pour le demandeur principal]

2. Modèle de lettre des sources de financement confirmées pour le FMV

[Date]

Fonds municipal vert
Fédération canadienne des municipalités
24, rue Clarence
Ottawa (Ontario)
K1N 5P3

Objet : Confirmation de la contribution financière pour la demande d'étude de conception de programme : [Titre de l'étude], [nom de la municipalité principale]

Bonjour,

Cette lettre vise à confirmer que [nom de l'organisme] offrira une contribution en espèces de [XXX $] ou une contribution en rémunération du personnel de [XXX $] pour entreprendre l'étude de conception de programme mentionnée ci-dessus et pour laquelle un financement est demandé au Fonds municipal vert.

Cordialement,

[Personne autorisée et titre]
[Nom de l'organisme contributeur]

Annexe D Mesures admissibles et non admissibles

Les tableaux ci-dessous donnent des exemples de mesures qui peuvent être considérées comme admissibles ou non admissibles aux programmes locaux de financement de la résilience résidentielle. Il s'agit d'une liste d'exemples proposée à titre indicatif.

Certaines mesures ont été jugées non admissibles dans le cadre de l'initiative de financement de la résilience résidentielle en raison d'un rendement insuffisant en matière d'atténuation des risques, du risque de mauvaise adaptation ou d'exigences prévues par les lois applicables aux mesures non fixes. Les programmes peuvent également déterminer d'autres mesures non admissibles.

Les mesures non permanentes (marquées d'un *) qui appuient les résultats de résilience peuvent être admissibles à des remises ou à des subventions lorsqu'elles sont associées au financement de mesures admissibles.

Catégorie de mesure	Mesures qui pourraient être admissibles	Mesures non admissibles au financement au titre du financement de la résilience résidentielle
Toit	• Bardeaux d'asphalte architecturaux laminés, bardeaux blancs (froids), toits verts, en caoutchouc, en métal, tuiles de béton, tuiles de terre cuite • Sous-couche • Pinces et attaches anti-ouragan • Ignifugation des soffites • Écrans pare-étincelles	• Bardeaux d'asphalte conformes aux normes industrielles
Murs extérieurs et parements	• Panneaux de parement d'amiante-ciment, en aluminium, en stuc de ciment, en acier et en brique • Dans les zones à faible risque de feux de forêt : bois composite et vinyle isolé • Revêtements muraux • Isolation	• Parements en vinyle conformes aux normes de l'industrie
Fenêtres	• Fenêtres résistantes aux chocs • Pellicules pour fenêtres • Volets	• Verre non résistant aux chocs
Portes	• Portes résistantes aux chocs et au feu • Portes étanches • Portes de garage résistantes aux tempêtes	
Aménagement paysager et cour	• Correction de la pente de la cour	• Aménagement à l'aide de matériaux inertes et

	• Terrasse et clôture de terrasse résistantes au feu • Aménagement à l'aide de matériaux inertes aligné sur les conseils d'Intelli-feu • Restauration du littoral vivant • Zone tampon de végétation contre les vagues côtières	protection des berges le long des cours d'eau • Enrochements et revêtements côtiers • Dispositifs d'eau extérieurs* • Stockage sécurisé*
Gestion de l'eau	• Débranchement des tuyaux de descente d'eaux pluviales • Pompe de puisard et batterie de secours • Pompe de puisard de secours • Puisard de bâtiment • Système de drainage • Clapet antiretour • Débranchement des drains agricoles • Imperméabilisation de l'intérieur • Couvercles de margelles • Scellement de l'enveloppe • Scellement des fondations • Élévation des fondations • Chaussées perméables • Toilettes à faible consommation d'eau • Réservoir d'eau • Système d'eaux grises • Chauffe-eau sans réservoir	• Aérateurs et robinets* • Barrières anti-inondations temporaires
Ventilation et refroidissement	• Purificateur d'air du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) • Système de ventilation à la demande • Thermopompes • Système CVC en hauteur ou dans un coffrage	• Filtres CVC
Systèmes électriques	• Systèmes électriques en hauteur • Boîtiers étanches pour l'équipement électrique • Batterie de secours	• Panneaux solaires
Autres	• Matériaux de sous-sol résistants à l'eau	• Détecteurs d'incendie ou de monoxyde de carbone*

Annexe E Proposition de mécanisme du programme Reconstruire en mieux

Le modèle PACE pour les rénovations repose sur une approche proactive, selon laquelle les propriétaires s'inscrivent à un programme et, après une évaluation, demandent à un entrepreneur de mettre en œuvre les mesures approuvées. L'initiative de financement de la résilience résidentielle du FMV élargit la portée des programmes municipaux, donnant ainsi aux propriétaires la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation et de réduire les pertes liées aux phénomènes climatiques extrêmes.

Si les rénovations proactives suivant ce modèle offrent aux propriétaires de nouvelles possibilités importantes d'accéder à des financements pour des mesures d'adaptation au climat, le financement de la résilience résidentielle explore et soutient un nouveau modèle potentiel pour aider à mieux reconstruire après un sinistre.

Élaboré à la suite de consultations avec les membres du secteur de l'assurance, le modèle proposé s'appuie sur les processus d'assurance pour élargir l'approche proactive en matière de rénovation.

En règle générale, le processus ci-dessous s'applique en cas de sinistre couvert par une assurance :

1. Un événement dangereux (inondation, incendie, grêle) se produit et cause des dommages.
2. L'assuré informe l'organisme assureur.
3. L'assureur déploie des services de nettoyage d'urgence, si nécessaire (p. ex., drainage des eaux usées, prévention des moisissures, enlèvement des matériaux endommagés par le feu).
4. L'expert en sinistres inspecte le bien afin d'évaluer les dommages, d'estimer les coûts de réparation et de déterminer l'admissibilité à la couverture en fonction de la police. La compagnie d'assurance calcule le montant à verser en fonction des modalités de la police et propose un règlement.
5. Les services de restauration (qui font parfois appel à des entrepreneurs agréés par l'assureur, à des entrepreneurs faisant partie d'un réseau agréé ou à des entrepreneurs inconnus qui doivent soumettre des devis pour approbation) réparent le logement conformément à l'offre de règlement, qui prévoit généralement un remplacement à l'identique. Les factures des entrepreneurs sont envoyées à l'assureur.
6. L'assureur ferme la réclamation et peut modifier la police en fonction de l'événement.

Un modèle proposé intégrerait le financement de la résilience résidentielle à partir de l'étape 4 du modèle PACE.

Ce modèle, qui autoriserait les rénovations dans un scénario après un sinistre avec l'implication du secteur des assurances, nécessite la conclusion d'ententes préventives entre la municipalité qui gère le programme de rénovation et les assureurs qui offrent des polices dans la collectivité. Une entente négociée permettrait aux experts en sinistres d'inclure des recommandations d'améliorations progressives des matériaux ou des travaux de restauration. Ils informeraient alors l'assuré qu'il peut obtenir un financement auprès de la municipalité pour les améliorations qui ne sont pas couvertes par la police d'assurance. L'expert en

sinistres serait habilité par la municipalité à approuver ou à soumettre une demande d'approbation accélérée (dont les détails seraient déterminés en consultation entre les assureurs et la municipalité prestataire) qui engagerait le propriétaire à rembourser la municipalité.

Les travaux supplémentaires visant à renforcer la résilience seraient ensuite entrepris par l'entrepreneur avec l'accord de l'assureur grâce à un processus simplifié qui ne nécessiterait pas d'installations multiples. Les factures de l'entrepreneur seraient payées par l'assureur, qui facturerait ensuite à la municipalité les coûts supplémentaires non couverts par la police. Les coûts municipaux seraient récupérés grâce au mécanisme du programme PACE.

Voici deux exemples illustrant le fonctionnement de ce mécanisme :

- Une violente tempête accompagnée de gros grêlons cause d'importants dommages à un toit en asphalte, qui doit être remplacé. La police d'assurance couvre le remplacement à l'identique. Les coûts supplémentaires pris en charge par le programme PACE municipal pourraient inclure l'installation de fixations plus solides pour éviter que le toit ne soit soulevé, ainsi que le remplacement de l'asphalte par un toit métallique.
- Des précipitations intenses provoquent un refoulement des égouts dans un sous-sol. Les coûts supplémentaires couverts par le programme PACE municipal pourraient inclure l'installation d'un puisard à batterie de secours, d'un clapet antiretour, ainsi que d'un revêtement de sol et de panneaux résistants à l'eau.

Dans les deux cas, bien que les coûts des matériaux soient plus élevés, le fait de tirer parti des travaux opérationnels existants réduit les coûts et peut empêcher une augmentation des coûts pendant la phase d'ajustement de la police ou les travaux visant à maintenir l'assurabilité, car les travaux supplémentaires permettent de mieux préparer la maison à d'éventuels dommages futurs.

Les études de conception de programmes dans le cadre du programme de financement de la résilience résidentielle peuvent financer les consultations et les coûts liés à l'élaboration de ce modèle ou de mécanismes comparables de reconstruction améliorée qui fournissent une aide rapide après un sinistre.

Annexe F Glossaire des principaux termes

Terme	Définition
Bien-être de la collectivité	Qualité de vie globale des personnes au sein d'une collectivité, qui englobe des facteurs comme la santé, la sécurité, la stabilité économique, les liens sociaux, l'accès aux services et la qualité de l'environnement. Le bien-être de la collectivité comprend les résultats positifs qui améliorent le bien-être local, comme l'inclusion sociale, de meilleurs résultats en matière de santé publique, la création d'emplois, le soutien aux entreprises locales et l'amélioration de l'environnement, et qui visent à répondre aux besoins de la collectivité et à améliorer la qualité de vie.
Communautés autochtones	Statut accordé par une province ou un territoire par l'adoption d'une loi ou d'un règlement qui confère à une collectivité le statut de municipalité ou de communauté autochtone (qui comprend les Premières Nations, les Métis et les Inuits) à une communauté qui entreprend en partenariat avec le gouvernement municipal un projet admissible, ou qui a conclu une entente de services partagés à quelque fin que ce soit avec un gouvernement municipal en lien avec les infrastructures municipales, les changements climatiques ou l'adaptation à ceux-ci.
Engagement inclusif	Engagement à déterminer et à engager les groupes dignes d'équité qui s'intéressent au programme, à réduire les obstacles à la participation, à habiliter divers groupes à prendre des décisions et établir des relations et tisser des liens.
Engagement significatif	Processus intentionnel entrepris pour travailler de manière inclusive et respectueuse avec toutes les parties prenantes et tous les titulaires de droits afin de façonner les décisions, les mesures, les répercussions ou les changements.
Équité	Principe et processus qui favorisent des conditions équitables permettant à toutes les personnes de participer pleinement à la société. Contrairement à l'égalité, l'équité reconnaît que toutes les personnes ont le droit d'être traitées de la même manière, mais que toutes n'ont pas le même accès aux ressources, aux occasions ou aux avantages. Les activités ou stratégies fondées sur l'équité répondent à des besoins spécifiques, à des obstacles et à des aménagements afin de garantir à tous l'égalité d'accès et d'occasion de participer à tous les aspects de la société et à ses avantages. L'équité est le processus d'analyse et de traitement des systèmes et pratiques injustes en vue de créer des résultats égaux.
Évaluation des risques climatiques	Processus de détermination et d'évaluation des effets potentiels des changements climatiques sur une municipalité. Ce processus utilise des modèles climatiques, des analyses géospatiales et des données historiques pour identifier, quantifier et cartographier les risques liés au climat. Cette évaluation porte sur la fréquence, l'ampleur et l'évolution prévue des risques, tels que les inondations, les incendies de forêt, les sécheresses et les températures extrêmes. Les résultats permettent d'orienter la planification des infrastructures, les stratégies d'atténuation des risques et les efforts de renforcement de la résilience.

Groupe digne d'équité	Groupe de personnes qui, en raison d'une discrimination systémique, se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'avoir le même accès aux ressources et aux possibilités offertes aux autres membres de la société, et qui sont nécessaires pour leur permettre d'obtenir des résultats équitables. Ce groupe est souvent sous-représenté dans les processus décisionnels. Il peut inclure les Autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes non binaires, les personnes de la communauté LGBTQ2+, les groupes religieux minoritaires, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes.
Inclusion	Sentiment d'accueil et d'appartenance, et capacité à s'engager et à réussir dans tous les environnements. L'inclusion concerne également la reconnaissance, la réduction et l'élimination des obstacles à l'appartenance, ainsi que la véritable participation. Il s'agit d'un processus actif, intentionnel et continu visant à remédier aux inégalités de pouvoir et de privilège et à construire une collectivité respectueuse et diversifiée qui garantit des espaces accueillants et des possibilités d'épanouissement pour tout le monde.
Lutte contre le racisme	Processus actif visant à déterminer, à remettre en question et changer les valeurs, les structures, les politiques et les comportements qui perpétuent le racisme systémique et les inégalités. Il s'agit de reconnaître l'existence du racisme sous toutes ses formes – individuelle, institutionnelle et structurelle – et de prendre des mesures délibérées pour le combattre et le démanteler, tout en promouvant l'équité, la justice et l'inclusion pour tous les groupes racialisés.
Nouveaux arrivants au Canada	Groupe auto-identifié de personnes qui ont obtenu, entre autres, le statut d'immigrant admis, le statut de réfugié ou le statut de résident permanent jusqu'à cinq ans avant une année de recensement donnée.
Parties prenantes	Personne ou groupe concernés par une question particulière ou qui détient des droits légaux ou de facto pour gérer ou prendre des décisions sur celle-ci.
Personnes à faible revenu	Personnes qui gagnent nettement moins que le niveau de revenu moyen dans leur région, ce qui les place dans une situation économique désavantageuse par rapport à la population générale. Les personnes à faible revenu sont souvent confrontées à des obstacles qui les empêchent d'accéder à des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et le logement, situation qui peut perpétuer les cycles de pauvreté et d'exclusion sociale.
Personnes racialisées	Personnes ou groupe de personnes classés selon des caractéristiques ethniques ou raciales et faisant l'objet de discrimination pour ce motif.
Personnes vivant en situation de handicap	Personnes présentant une déficience physique, mentale, psychiatrique, intellectuelle ou sensorielle durable ou récurrente qui, en interaction avec diverses barrières comportementales et environnementales, fait obstacle à leur participation pleine et efficace à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Il s'agit

	d'une caractéristique auto-identifiée qui ne nécessite pas une reconnaissance externe ou officielle du handicap.
Réconciliation	Processus de réparation et de renforcement des relations entre les collectivités autochtones et non autochtones, la réconciliation permet de remédier aux injustices historiques tout en encourageant ces collectivités à s'unir en vue d'un avenir commun. Au cœur de la réconciliation se trouve l'engagement à favoriser une relation de nation à nation. Cela implique de reconnaître les communautés autochtones comme des partenaires égaux, de respecter leur souveraineté et de s'engager dans une consultation et une collaboration significatives. Il est impératif que la réconciliation au sein des collectivités locales soit envisagée dans une optique autochtone. Pour ce faire, il faut reconnaître et respecter les valeurs, les traditions et les systèmes de gouvernance des peuples autochtones, et d'intégrer activement ces éléments dans les projets et les politiques municipales. L'adoption de cette approche permet aux administrations locales non seulement de contribuer aux efforts nationaux plus larges en faveur de la réconciliation, mais aussi d'enrichir l'inclusivité et l'efficacité de leurs projets.
Reconstruire en mieux	Processus de rétablissement et de reconstruction après une catastrophe qui non seulement rétablit ce qui a été perdu, mais renforce également la résilience des collectivités, des infrastructures et des écosystèmes face aux risques climatiques futurs. Le programme Reconstruire en mieux met l'accent sur l'intégration de mesures d'adaptation, de principes de développement durable et d'équité sociale afin de réduire la vulnérabilité et d'améliorer la résilience climatique à long terme.
Résilience	Capacité d'un système, d'une collectivité ou d'un bien exposés à des aléas à résister, absorber, s'adapter, transformer et se remettre des effets de ces aléas de manière rapide et efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures et fonctions essentielles grâce à la gestion des risques.
Résilience climatique	Capacité des collectivités, des écosystèmes et des systèmes à anticiper les effets des changements climatiques, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre de manière à préserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure. La résilience climatique implique de réduire les vulnérabilités, de s'adapter aux conditions changeantes et de renforcer la capacité à absorber les chocs et les stress liés au climat, et de s'en remettre.
Risques climatiques	Événements physiques, tendances ou impacts potentiellement nuisibles directement ou indirectement liés à la variabilité ou aux changements climatiques. Il s'agit notamment de phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, vagues de chaleur, ouragans) et de changements qui se manifestent lentement (élévation du niveau de la mer, sécheresse, dégel du pergélisol) qui présentent des risques pour la santé humaine, les écosystèmes, les infrastructures et les économies.

Titulaires de droits	Peuples autochtones au Canada ayant des droits protégés par la Constitution. Cela signifie qu'il existe une obligation de consulter les Autochtones ou les titulaires de droits au Canada (p. ex., dans le cadre de projets d'exploitation des ressources).
Zone géographique	Dans le cadre de l'initiative de financement de la résilience résidentielle, zone géographique désigne uniquement l'endroit où les interventions de réduction des risques liés au changement climatique seront mises en œuvre par le programme.